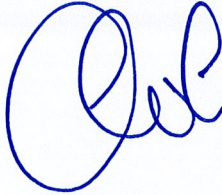


<p>D 23-59</p> <p>ADOPTION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE AU TITRE DE 2022.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN et Didier FRAGASSI, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Patrick BARBA Antoine ARIF : pouvoir donné à Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Annie DUBOS présente aux membres de l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Communal d'Alimentation en Eau Potable au titre de l'année 2022 (cf. document en pièce jointe).

- Vu le rapport susmentionné, établi par le personnel chargé de l'exploitation en régie du réseau communal ;
- Conformément aux dispositions des articles D. 2224-1 et D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service communal d'alimentation en eau potable de la ville de Houlgate relatif à l'exercice 2022.


Olivier COLIN,
Maire.

